

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 20 Octobre 2016

- **Echassières** -

Présents :

M. Dominique BIDET,	Mme Michèle PARIS,	M. Maurice DESCHAMPS,	M. André BERTHON,
Mme Michèle JABAUDON,	M. Michel SIERRA,	M. Gérard BOISSONNET,	M. Jacques THUIZAT,
M. Serge TAUZIAC,	M. Pierre A.TERITEHAU,	M. Arnaud DEBRADE,	Mme Magali BLAES,
M. Alain MELON,	M. Didier DUBOISSET,	M. Michel MELIN,	Mme Marcelle DESSALE,
M. Thierry LEMARIÉ,	M. Gérard GLACHET,	M. Guy ECHEGUT,	M. Pierre LENVOISÉ,
Mme Josiane HENRY,	M. Christian GLODT,	M. Daniel REBOUL,	M. Benoît MONTGIRAUD.
Mme Bernadette BARADAT- FOURANÉ,	M. Michel ERICK,	M. Michel BOURNIQUE,	
	M. Gilles TRAPENARD,	M. Joël BESCOND,	

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés
34	29	0	2	3

Pouvoirs :

- M. Yves MAUPOIL à M. Michel MELIN,
- M. Henri-Claude BUVAT.

Excusés :

M. David ROUMY, M. Denis JAMES, Mme Patricia THELIN.

Allocution de bienvenue de M. Christian GLODT, Maire d'Echassières.

Secrétaire de séance : Mme JABAUDON.

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la précédente réunion du conseil communautaire, en date du 29 septembre 2016. Le compte-rendu est accepté.

I- FUSION INTERCOMMUNALE

1. Siège de la nouvelle intercommunalité

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 21 juillet 2016, le Conseil Communautaire avait donné son avis à l'unanimité pour que le siège de la future intercommunalité soit positionné à Gannat. Cette décision avait notamment été argumentée pour des raisons géographiques : centralité territoriale, présence de l'autoroute et proximité avec l'agglomération Clermontoise.

Cependant le Conseil Communautaire du Pays St Pourçinois s'est prononcé à l'unanimité sur un siège à St Pourçain le 29 septembre 2016 et le Conseil Communautaire de Gannat a voté à la majorité (3 contre, 2 abstentions) à la même date en faveur d'un siège à St Pourçain. La décision de Gannat a notamment été justifiée par les caractéristiques des bâtiments administratifs.

Le Président explique que compte tenu du vote de Gannat il apparaît compliqué de maintenir notre position et propose au Conseil Communautaire de se prononcer pour un siège à St Pourçain.

Le conseil communautaire se prononce à la majorité (2 abstentions) pour un siège à St Pourçain.

2. Rétrocession TAP/Accueils Périscolaires

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans la rétrocession des TAP et des Accueils Périscolaires aux Communes. En effet la Communauté de Communes Sioule Colettes et Bouble est la seule des 3 intercommunalités à fusionner au 1^{er} janvier 2017, à avoir ces deux compétences. Sachant que les deux autres Communautés de Communes ne souhaitent pas prendre cette compétence à l'échelle intercommunale (ces services étant jugés comme des services de proximité et dont la gestion à l'échelle des 61 communes semble difficile à envisager) la Communauté de Communes SCB a souhaité rétrocéder ces compétences.

M. le Président rappelle qu'il a été décidé de rétrocéder cette compétence au 1 décembre 2016. L'ensemble des communes doivent ainsi se prononcer très rapidement sur l'évolution statutaire de la Communauté de Communes (suppression de la compétence facultative 6.3 « *Etude, réalisation et gestion d'un service d'accueil périscolaire* ») afin que le Préfet puisse prendre son arrêté.

Le Président énumère la liste des délibérations communales reçues et demande la date des prochains conseils municipaux pour les communes qui n'ont pas encore délibéré.

Il est précisé que le Conseil Communautaire en date du 15 septembre, a validé la mise en place d'un groupe de travail sur la rétrocession TAP/Périscolaire. Ce groupe de travail a réuni à 3 reprises les Maires des Communes ayant une école, le Centre Social Rural d'Ebreuil actuellement gestionnaire du service pour le compte de la Communauté de Communes, le Président de la CLECT, les membres du COTEC Enfance/jeunesse qui travaillent sur cette thématique à l'échelle des 3 interco ainsi que le Président de la Communauté de Communes.

Ce groupe de travail a défini une méthode de calcul pour les attributions des TAP et des Accueils Périscolaires qui sera présentée dans le rapport de la CLECT. Ce rapport sera envoyé aux membres de la CLECT avant Jeudi 27, date de réunion de la CLECT, afin de valider la méthode.

Le Président rappelle que ce rapport et les attributions de compensation devront être validés par l'ensemble des communes.

II- ECONOMIE

1. Accès lot n°10

Le Président explique que nous avons vendu le lot n°10 à M. Hemeray en décembre 2013 cependant nous n'avons jamais fait les travaux afin de lui créer une entrée sur la voie communale. Il convient de réaliser un bateau (décaissement et enrobé) car les véhicules ont des difficultés à rentrer sur sa parcelle. Après avoir consulté trois entreprises, il est proposé d'accepter le devis de l'entreprise Luc FAURE d'un montant de 1 710€ HT.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et valide le devis de Luc Faure.

2. Point sur l'étude FISAC

Le Président rappelle que le FISAC (le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un appel à projet d'Etat ayant pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans des zones rurales ou des zones urbaines fragilisées.

Cet appel d'offre permet d'émerger sur des fonds afin de mettre en place par exemple des aides directes aux entreprises pour la rénovation des vitrines ou pour l'aménagement intérieur. Des actions collectives pourront également être réalisées, site commercial sur internet, des actions de promotions collectives, des actions de valorisation des marchés, des investissements en termes de signalétique...pourront être définies.

Afin de répondre à cet appel à projet, la Communauté de Communes Sioule Colettes et Bouble a proposé de lancer une étude à l'échelle du nouveau territoire intercommunal et de porter techniquement cette démarche étant donné qu'un agent, Céline Oberlé, travaille déjà sur cette thématique. Ce projet a été validé par les 2 autres Communautés de Communes.

Plusieurs entreprises ont été consultées :

- Projective Groupe : note de 17,99/20 pour une offre à 16 740€ TTC
- FS Conseil : note de 14,55/20 pour une offre à 25 008 € TTC
- Aid observatoire : note de 12,29/20 pour une offre à 27 510€ TTC

Il a donc été proposé de retenir l'offre la plus avantageuse, l'entreprise Projective Groupe. Le Président rappelle que compte-tenu des délais (la réponse à projet doit être déposée début janvier) le portage administratif de cette étude est géré par St Pourçain. Une réunion de lancement devrait avoir lieu prochainement.

3. Retour sur la Commission économie

Il est rappelé qu'une commission économie a eu lieu le mercredi 12 octobre. Cette réunion s'est déroulée en deux temps, le premier temps a permis de faire un point d'information sur les différents projets en cours et le deuxième pour travailler en groupe autour de trois projets principaux dont les conclusions sont les suivantes :

- Groupe de travail sur le projet de tiers-lieu

L'ensemble de la commission a trouvé ce projet intéressant et souhaiterait que ce projet soit porté à l'échelle de l'intercommunalité. Il est cependant préconisé de réaliser une étude de faisabilité afin de confirmer les besoins. Il est précisé que ce projet a été inscrit au CTDA.

- Groupe de travail sur le bois

L'ensemble de la commission reconnaît l'intérêt de notre ressource forestière et souhaite qu'un projet puisse valoriser notre forêt. Il a été proposé de travailler sur la ressource et en parallèle sur un produit de seconde transformation. Il est envisagé de lancer deux études pour travailler sur ces deux entrées jugées complémentaires. Il est rappelé que cette étude a été inscrite au CTDA afin de se positionner sur une enveloppe financière mais que le montant des études sera affiné lorsqu'un appel d'offre sera lancé. D'autres solutions comme un partenariat avec une université pourraient être envisagés notamment sur la partie produit.

- Groupe de travail sur le TAD

Il est expliqué que les Communautés de Communes de Gannat et de St Pourçain ont un service de transport à la demande plus complet que celui proposé par le Conseil Départemental sur notre territoire. Dans le cadre de la fusion il est proposé de mettre en place un système à l'échelle du nouveau territoire tout en maîtrisant les dépenses. Ce groupe de travail avait pour objectif d'identifier ce qui serait possible de faire. Il a notamment été précisé d'avoir des plages horaires plus importantes, que plus de communes puissent dépendre à la fois d'Ebreuil et de Bellenaves, d'envisager une plateforme de réservation plus facile et plus locale, de prévoir des liaisons entre les villes-centre du nouveau territoire.

Il est précisé que les modes de fonctionnement actuels devraient se maintenir jusqu'en juillet 2017 ce qui nous laisse encore un peu de temps pour envisager le fonctionnement futur. Il est également expliqué que la compétence transport étant une compétence de la région au 1^{er} janvier 2017, le Conseil Départemental ne peut pas nous donner d'élément sur sa participation financière après juillet. Des orientations sur une éventuelle délégation de cette compétence régionale au Conseil Départemental (à partir de 2017) devraient nous être communiquées d'ici la fin d'année.

III- MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

1. Actualisation de la convention

Monsieur le Président explique qu'une entreprise souhaitant louer de manière régulière les espaces de travail proposés par la Maison des services au public, a demandé que soit mis en place une tarification spécifique concernant les copies et impressions. L'objectif serait de mettre en place une tarification dégressive suivant le nombre de copies et impressions uniquement pour les socio-professionnels qui loueraient un espace de travail à la maison des services, les tarifs copies/impressions votés précédemment resteraient applicables pour les particuliers qui utiliseraient ponctuellement les services administratifs. Ce nouveau tarif préférentiel serait complémentaire à notre offre de location d'espaces de travail.

Le Président rappelle les tarifs de base s'appliquant aux usagers et le cadre de la mise en place de ce service (cf. délibération n° 99 du 17 décembre 2015) et présente les tarifs qui seraient appliqués en cas de location de bureau.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de cette politique tarifaire et accepte la nouvelle grille tarifaire à destination des socio-professionnels qui loueraient des espaces de travail.

2. Projet de Maison de services au public à Bellenaves

M. BIDET explique que la Poste a signé des objectifs pour la création de Maison de services au public dans les points poste sur l'ensemble du territoire national. Il explique que pour être retenues, ces MSAP doivent répondre à plusieurs critères et que Bellenaves a été identifié comme projet potentiel. Une éventuelle MSAP aurait pu fonctionner en réseau avec la MSAP de la Communauté de Communes afin d'étendre le service. Ce projet aurait été entièrement financé par l'Etat, par les partenaires et par un fonds de péréquation mis en place par La Poste. Cependant plusieurs partenaires se sont retirés du projet et le projet dans son ensemble a été abandonné. Ce point est donc à retirer de l'ordre du jour.

IV- LE TAVAILLON DE L'ALLIER

1. Situation budgétaire et dépenses supplémentaires

Le Président explique que compte-tenu de l'enveloppe budgétaire allouée à la construction d'un atelier d'insertion destiné à accueillir une activité de fabrication de tavaillons sur la commune de Bellenaves, et considérant le montant des dépenses

réalisées alors que le bâtiment s'apprête à être réceptionné, nous disposons d'une enveloppe de 12 942,99€ HT non dépensée. Il explique que le montant de subvention alloué, est calculé sur la totalité de l'enveloppe et il apparait dommage de ne pas utiliser cet argent d'autant que certains investissements ont été abandonnés afin de respecter l'enveloppe budgétaire initiale.

Le Président propose d'utiliser une partie de cette enveloppe pour clôturer le site. Cette clôture permettrait d'une part de sécuriser les lieux étant donné que des grumes sont entassées à l'arrière du bâtiment, des enfants pourraient venir y jouer et se blesser. D'autre part l'association entrepose sur l'espace de stockage une partie de sa production, la clôture éviterait également les vols.

Le reliquat de l'enveloppe pourrait être utilisé pour acheter des Tavaillons afin de réaliser le bardage qui était prévu sur la partie ronde du bâtiment. Le Président présente le devis de l'Association Le Tavaillon de l'Allier d'un montant de 4 462€ HT (l'association n'étant pas soumise à la TVA, il n'y a pas de prix TTC).

Après discussion et plusieurs interventions, le conseil communautaire se prononce à la majorité (1 contre et 2 abstentions) pour prendre en compte financièrement la clôture du site.

Puis dans un second temps, se prononce à la majorité (1 contre et 2 abstentions) en faveur du devis des Tavaillons d'un montant de 4 462€ HT (pas de prix TTC)

Avant de laisser la parole à M. GLODT, le Président précise que l'inauguration du bâtiment des Tavaillons aura lieu le mardi 15 novembre à 15h.

M. GLODT présente l'association Le Tavaillon de l'Allier en rappelant le travail qui a été accompli jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil Communautaire salue la réussite du projet par des applaudissements. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

2. Convention d'occupation des Tavaillons

Le Président précise que la Communauté de Communes de Gannat alloue une aide de 50 000€ par an à son chantier d'insertion *Etudes et Chantiers*, l'association ne paie pas de loyer (elle est hébergée gratuitement dans un bâtiment qu'elle a rénové) ni les fluides. La Communauté de Communes de St Pourçain alloue chaque année à son chantier d'insertion *Galatée* une subvention de 34 000€ par an.

Le Président précise qu'en dehors des 1000€ de subvention annuelle, la Communauté de Communes aura autofinancé le bâtiment sur Bellenaves pour un montant de 62 500€.

Il est expliqué que depuis le lancement du projet des Tavaillons, la participation de la Communauté de Communes se formalise par la gratuité des loyers. Le plan de financement et les engagements des partenaires de l'association ont été définis sur la base de la gratuité des loyers. Le Président explique qu'il est difficile aujourd'hui de revenir sur cette décision et explique que lors du COTEC Social Insertion à l'échelle des 3 intercommunalités, l'ensemble des élus présents ont accueilli favorablement cette gratuité de loyer.

Après échanges et discussion, le Conseil Communautaire se prononce à la majorité (2 contre) la mise en place d'une convention avec l'association Le Tavaillon de l'Allier dont le loyer serait gratuit.

V- L'OFFICE DE TOURISME

1. La journée tout public Ecolette

Le Vice-Président en charge du Tourisme explique que le Conseil Départemental de l'Allier, par l'intermédiaire de son dispositif Allier Pleine Nature, participe à l'organisation de manifestations comprenant des journées scolaires et des journées tous publics sur le thème de la nature sur certains territoires.

Depuis plusieurs années l'OT Sioule, Colettes et Bouble est désigné comme l'organisateur de cet évènement, nommé Ecolette sur notre territoire. Cependant dans la perspective de développer ces manifestations, le Conseil Départemental de l'Allier a décidé de confier l'organisation de ces évènements aux Centres Sociaux Ruraux à partir de 2017. L'OT Sioule, Colettes et Bouble s'est proposé de rester l'organisateur de la journée tous publics mais le Centre Social Rural d'Ebreuil sera le signataire de la convention avec le Conseil Général de l'Allier et l'organisateur des journées scolaires.

Il est précisé que compte-tenu de la fusion des OT à l'échelle du nouveau territoire et de l'évolution de leurs missions, l'organisateur de cette journée tous publics pourrait évoluer. N'ayant pas suffisamment de visibilité sur la future organisation et considérant qu'il est important de poursuivre cette animation territoriale, il est proposé d'attribuer une subvention à l'OT d'un montant de 4 000€ afin de participer à l'organisation de cette journée pour l'année 2017.

Après échanges et discussion, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 4000€ à l'OT Sioule Colettes et Bouble pour l'organisation de la journée tous publics en 2017.

VI- CONTRACTUALISATION

M. TERIITEHAU présente le projet CTDA validé par le Conseil Communautaire en date du 21 juillet :

Description	contrat initial	coût retenu	taux
Extension de la zone d'activité intercommunale de Chamboirat	90 000,00	300 000,00	30,00%
Valorisation et aménagement raisonné du patrimoine naturel : bords de Sioule et sites naturels remarquables	63 480,00	211 600,00	30,00%
Construction (ou rénovation) et aménagement d'un bâtiment à vocation économique (immobilier d'entreprise)	57 519,90	191 733,00	30,00%
Aménagements extérieurs de l'ALSH	10 500,00	35 000,00	30,00%
sous total investissement	221 499,90	738 333,00	
Etude éco-mobilité	7 500,00	25 000,00	30,00%
Étude sur la valorisation de la forêt des Colettes	17 897,00	59 656,67	30,00%
sous total fonctionnement	25 397,00	84 656,67	
TOTAL CONTRAT	246 896,90	822 989,67	30,00%

M. le Président explique que notre contractualisation devrait passer en bureau du Conseil Départemental le lundi 24 octobre, pour passer en commission permanente le 21 novembre. Il explique que les techniciens du Conseil Départemental nous ont conseillé d'échanger avec les Conseillers Départementaux de notre arrondissement et un mail a été fait à Mme Pouzadoux, M. Bidaud et M. Coulon afin de leur communiquer les éléments pour prendre en compte leurs remarques.

M. le Président lit la réponse de Mme Pouzadoux et explique qu'une réunion avec l'ensemble des élus du COPIL est prévue demain et les contractualisations dont notre CTDA, sont à l'ordre du jour.

Il est rappelé que cette contractualisation avec le Conseil Départemental a avant tout pour objectif de se positionner sur une enveloppe financière. L'ensemble des projets seront rediscutés à l'échelle du nouveau territoire.

Un état des lieux de la contractualisation avec le Conseil Régional est également faite.

Il est précisé qu'une réunion avec M. FERRAND, Conseiller Régional de notre territoire, a permis de savoir que les contrats Auvergne + seraient remplacés par les contrats Ambition Région à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes. M. FERRAND a expliqué que le Conseil Régional maintiendrait ses engagements concernant les projets engagés (marché de travaux signé) mais que l'ensemble des projets non commencés seraient rediscutés à l'échelle des nouveaux périmètres des EPCI.

Il est expliqué qu'un projet @education fléché au contrat Auvergne + devait permettre aux communes de toucher des subventions de la région sur des investissements numériques. La Communauté de Communes avait dans le cadre de ce projet, inscrit au budget 2 000€ au titre d'un fonds de concours. M. Le Président explique que ce projet n'ayant pas démarré, cette enveloppe sera rediscutée dans le cadre de la refonte des contrats Auvergne + en contrats Ambition Région. Cependant l'ensemble des Vice-Présidents proposent d'utiliser ce fond de concours et de participer aux investissements réalisés par les communes. Il est proposé de répartir ce fond de 2000€ entre les devis reçus suite à un mail de relance. Les communes d'Ebreuil et de Target nous ont fait parvenir leur devis mais étant donné que la Commune de Lalizolle n'a pas eu le temps de fournir un devis pour le présent conseil, il n'est pas possible de délibérer sur la répartition de l'enveloppe aujourd'hui. Cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

	Cout de l'opération (en € HT)	Conseil Régional	Tx	Europe LEADER /FEADER	Tx	Dptement	Tx	Réserve parlementaire	Tx	Etat	Tx	Fonds de concours CCSCB	Autofinancement	Tx	COMMENTAIRES	
Etude écomobilité (avec CC Bassin de Gannat)	25000	7500	30%	12500	50%								17500	70%	A lancer à l'échelle du nouvel EPCI => TAD, voie de chemin de fer, voie verte, co-voiturage... lien avec les chantiers d'insertion. A RECONDUIRE ?	
Etude de faisabilité immobilier d'entreprises	50000	15000	30%	25000	50%								10000	20%	Pépinière ou hôtel d'entreprises. Etude d'opportunité et étude de faisabilité. Ligne sectorielle immobilier locatif selon les modalités du dispositif. PAS ENGAGE	
Valorisation filière bois et éco-construction	301000	82300	27%			7500	25%	6500	2%	77000	26%		60200	20%	Construction du bâtiment des Tavillons. FAIT	
Valorisation de l'offre touristique du territoire par le développement d'outils numériques	100000	30000	30%	50000	50%								20000	20%	Application smartphone et tablettes pour la découverte de circuit touristique (valorisation des ressources patrimoniales, activités de nature, hébergement, restauration et artisanat local. Etat des lieux, structuration d'une offre de circuit, réalisation de l'outil numérique, promotion et communication de l'outil. PAS ENGAGE	
MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNES																
7 projets communaux e-education	70000	14000	20%	35000	50%	35000	50%						7000	14000	20%	Sensibilisation des plus jeunes à l'usage numérique. Commune et CDC financent les équipements et font la mise en œuvre. Académie organise la formation.
TOTAL	546000	148800	1									7000	121700		PAS ENGAGE	

Le Président explique qu'un avenant global au contrat territorial 2014-2018 est en cours de préparation par le SMAT afin d'assurer une signature début 2017. Il explique qu'il serait intéressant de saisir l'opportunité de cet avenant pour inscrire deux projets d'aménagement au contrat territorial.

Il est précisé que M. MAVIEL souhaite vendre des terrains en bord de Sioule sur Péraclous à Chouvigny. Ces terrains sont en vente en agence immobilière pour 15 000€ et représentent une surface de 53 467 m² soit 0.28€ le m² ou 2 830€/ha. L'achat de ces terrains permettrait de réaliser un aménagement touristique et une valorisation environnementale des bords de Sioule. Ce projet s'inscrirait dans l'axe « Valorisation et aménagement raisonné du patrimoine naturel : bords de Sioule et sites naturels remarquables » du CTDA. L'objectif serait de faire un aménagement pour la mise à l'eau de canoës, de créer un espace de pique-nique avec accès au bord de Sioule, des poubelles, des toilettes pourraient être installés, un parking et un chemin d'accès (clôture, abreuvoir et chemin piéton) permettant le passage de poussettes pourraient être créés. Un espace informatif sur la faune, la flore et l'environnement local pourrait également être prévu.

Un budget très grossier a été travaillé avec Vincent JOURDAN du SMAT, ce projet serait de l'ordre de 50 000 € mais l'agence de l'eau pourrait subventionner à hauteur de 70% l'achat des terrains et à hauteur de 60% l'entretien des berges, le broyage et les autres investissements hors parking et chemin d'accès. Le CTDA pourrait arriver en complément.

Il est précisé que des privés auraient éventuellement un projet d'installation en maraichage bio sur une partie de ces terrains. Il est expliqué qu'il serait intéressant de ne pas bloquer cette installation surtout que nous n'aurions pas nécessairement besoin de l'ensemble des 5ha, mais de travailler en coopération avec eux.

Le deuxième projet qui pourrait être intégré au contrat territorial consisterait à valoriser les anciennes sablières situées entre Vicq et Ebreuil et qui s'apparentent aujourd'hui à une zone humide en limite de la Sioule. Cet espace naturel est très intéressant et pourrait être valorisé en créant un sentier sur pontons et en installant des panneaux informatifs ou cahiers pédagogiques sur la faune et la flore. Un sentier qui longerait les bords de Sioule pourrait relier le site à Ebreuil et à St Bonnet de Rochefort.

Après échanges et discussion, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité pour que ces deux projets soient d'intérêt communautaire, pour autoriser le Président à préparer l'avenant au contrat territorial Sioule et Affluent afin d'intégrer ces deux projets et à travailler sur le budget prévisionnel de ces projets. Le Conseil Communautaire autorise également le Président à engager des négociations afin d'assurer la maîtrise foncière de ces deux sites.

VII- RESSOURCES HUMAINES

M. REBOUL informe le conseil communautaire que Mme Blandine POTTIEZ ATSEM 1ère classe à l'école de Lalizolle a fait une demande de réduction de son temps de travail de 13,91/35ème à 8/35ème à la date du 1er septembre 2016 car s'étant vu confiée la direction du jardin d'enfants, elle ne peut plus assurer l'accueil périscolaire du soir. Le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion a été saisi et un passage en commission a eu lieu ce jour.

Il indique aussi que le contrat CUI de Mme Julie PETAT vient à échéance au 7 décembre 2016 et ne peut plus être renouvelé. Compte tenu de la satisfaction des tâches accomplies par cet agent, M. REBOUL propose une stagiairisation pour une durée d'un an.

Quant à Mme Sonia DESCHAMPS, adjoint d'animation 2ème classe à l'Office de Tourisme, son contrat prend fin au 15 janvier 2017, et en accord avec le Centre de Gestion il y a la possibilité d'établir un contrat d'une durée de 6 mois dans l'attente de la mise en place de la nouvelle structure à l'échelle des trois communautés de communes. Afin d'assurer la bonne gestion de l'OT durant la période estivale, il est proposé de prolonger le contrat de Sonia jusqu'à fin août.

Le Président informe également que le contrat à durée déterminée de Mme Claire LAIGNEZ se termine le 05 Juin 2017 et demande qu'une prolongation de trois années soit validée.

L'ensemble du conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions énoncées.

VIII- BUDGET

Suite aux différents courriers de la Préfecture concernant la fraction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF 2016) correspondant à l'ancienne part salaires de taxe professionnelle perçue à tort par les communes, le Président indique que l'Etat va procéder à la régularisation en reversant cette part à notre collectivité. Sous forme d'Attributions de Compensation, la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble reversera ces sommes aux communes pour assurer la neutralité. D'autre part suite à la rétrocession de la compétence TAP et Périscolaire aux communes au 1^{er} décembre 2016, 1/12^{ème} des coûts des TAP et Périscolaire devront être reversés aux communes d'où les modifications suivantes :

Intitulé des comptes	Diminution		Augmentation	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Attributions de compensation			6574	160 038 €
Dotation d'intercommunalité			74124	51 738 €
Dotation de compensation des EPCI			74125	108 300 €

IX- QUESTIONS DIVERSES

1. Dates des prochaines réunions

Le Président explique qu'il n'est pas en mesure de fournir un agenda anticipé des prochaines dates de réunions. La date du prochain Conseil Communautaire sera communiquée ultérieurement.

2. DSP Gonzales

Le Président explique que suite à l'erreur du précédent percepteur, qui a réalisé un différentiel entre les recettes que la Communauté de Communes devait percevoir (les loyers de la DSP : 22 852,98€ HT) et les dépenses (l'achat du matériel laissé par M. GONZALES : 18 851,06€ HT) alors que cela n'est pas possible, la Communauté de Communes n'est plus dans le temps réglementaire pour réclamer sa créance. Un contact avec un avocat a été pris pour connaître les recours dont nous

disposons pour réclamer le montant des loyers non perçus. Il explique par ailleurs qu'il a été dans l'obligation de régler les 18 851,06€ HT étant donné qu'il a dû appliquer la règle de non contraction des recettes et des dépenses.

En fin de réunion M. BERTHON prend la parole pour s'indigner contre les nouveaux périmètres des arrondissements préfectoraux qui correspondent ni au périmètre du futur EPCI ni à ceux des cantons.

M. BIDET s'exprime aussi contre la généralisation des cartes d'identité biométriques qui oblige les habitants des petites communes à se déplacer dans les grandes villes équipées du matériel nécessaire pour réaliser un renouvellement de carte d'identité. Il explique que les habitants de notre territoire seront obligés de se déplacer jusqu'à St Pourçain.

Fin de la séance à 22H10